



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 32353

Texte de la question

Mme Raymonde Le Texier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des praticiens adjoints contractuels (PAC), médecins à diplôme extracommunautaire qui ont acquis sur concours le statut de PAC, rendu obligatoire pour exercer la médecine en France depuis la loi Veil de 1995. Bien qu'étant au même niveau que les praticiens hospitaliers de niveau IV, les praticiens adjoints contractuels, qui sont plus de 3 000, continuent à exercer leur profession selon des modalités créant une rupture d'égalité. En effet, si ces médecins assurent une grande partie des services des gardes et des astreintes, leur statut de salariés reste précaire et sous-rémunéré par rapport à leurs collègues titulaires à niveau de compétence égal. Par ailleurs, environ 200 lauréats de la dernière session de PAC n'ont aucune assurance d'obtenir de poste. Elle lui demande quelles propositions compte faire le Gouvernement aux praticiens adjoints contractuels afin de répondre à la précarité de leur situation.

Données clés

Auteur : [Mme Raymonde Le Texier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32353

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4088

Question retirée le : 19 février 2001 (Fin de mandat)